



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SEANCE DU 08 JUIN 2026



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 08 juin 2026, à 16 heures 00, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : M. Mason MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Sylvie VICHERY, M. Philippe LAISNÉ, Mme Karine POCQUET, Mme Annette GOZET, Mme Arielle MASSEMIN, M. Christian THERETZ, Mme Irène DELPLACE, M. Bernard BOBEK, Mme Martine CRETON.

Soit 11 présents, 0 absents excusés, dont 0 procuration, soit 11 votants.

Monsieur le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur Fabien PAUWELS, est désigné secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 22 mai 2026 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 08.06.26.06. DU 08 JUIN 2026

OBJET : MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA SORTIE AU VILLAGE ST JOSEPH

Monsieur le Président expose que le Centre Communal d'Action Sociale organise une sortie au Village St Joseph le Jeudi 17 septembre 2026 et qu'il y a lieu de définir les modalités de participation à cette sortie.

Participation demandée :

Pour les marlésiens en priorité et extérieurs (sur liste d'attente) :

- 35 €/personne (transport inclus) pour les marlésiens

- 45€/personne (transport inclus) pour les extérieurs

Modalités de règlement : Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de proposer des sorties éducatives et loisirs accessibles à tous.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'organisation de cette sortie, comme présenté.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

PRÉCISE que le remboursement pour les personnes inscrites, qui se trouveraient dans l'impossibilité de participer à cette sortie, sera effectué sur présentation d'un certificat médical.

Le Président, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 08 Juin 2026 a été, le 15 juin 2026, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du C.C.A.S.,

Mason MOREAU

Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Marles-les-Mines, le 15 Juin 2026

Le Président du C.C.A.S.,

Mason MOREAU